

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-six, le 30 avril à 18 h 10, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil communautaire de DELLE, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président..

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Thomas BIETRY, Anissa BRIKH, François BRUEY, Jean-Marc BULET, Jonathan CERAUDO, Isabelle COINTOT, Priscilla COTTET, Gilles COURGEY, Roland DAMOTTE, Monique DINET, Jean-Jacques DUPREZ, Laurence ESPINOSA, Jean-Louis FLEURY, Vincent FRÉARD, Philippe GARNIER, Jean-Louis HOTTLET, Peggy HOUDELAT-LECOMPTE, Sandrine JANIAUD LARCHER, Fatima KHELIFI, André KLEIBER, Eric MANGIN, Thierry MARCJAN, Sylvie MENNY, Anaïs MONNIER-VON AESCH, Martine MOUGIN, Robert NATALE, Jean-Marc PELLETIER, Nicolas PETERLINI, Florence PFHURTER, Annick PRENAT, Christian RAYOT, Frédéric ROUSSE, Lionel ROY, Cyprien SCHIGAND, Jean-Michel TALON, Sébastien THEVENEAU, Dominique TRÉLA, Pierre VALLAT, Agnès VERONES et Frédéric WERSINGER **membres titulaires.**

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs Lounès ABDOUN-SONTOT, Yves CARPENTIER, Catherine CLAYEUX, Caroline ERNST, Céline HAMADI, Hamid HAMLIL, Fabrice PETITJEAN, Emmanuelle PY, Claudia RERAT et Kristina STOJANOVIC.

Avaient donné pouvoir : Lounès ABDOUN-SONTOT à Isabelle COINTOT, Yves CARPENTIER à Jean-Marc PELLETIER, Caroline ERNST à Thomas BIETRY, Céline HAMADI à Anissa BRIKH, Hamid HAMLIL à Gilles COURGEY, Fabrice PETITJEAN à Cyprien SCHIGAND, Emmanuelle PY à Jean-Michel TALON, Claudia RERAT à Christian RAYOT et Kristina STOJANOVIC à Annick PRENAT.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 9 avril 2026	Le 9 avril 2026	En exercice	50
		Présents	40
		Votants	49

Le Président à l'ouverture de la séance, procède à l'appel des conseillers, vérifie l'existence du quorum et proclame la validité de la séance si celui-ci est atteint. Il cite les pouvoirs reçus.

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents Roland DAMOTTE est désigné.

Il appelle ensuite les affaires inscrites à l'ordre du jour car seules celles-ci peuvent faire l'objet d'une délibération.

2026-04-05C Budget Général – Affectation du résultat de l'exercice 2025

Rapporteur : Thierry MARCJAN

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-31, L.2122-21, et L.2343-1 et 2 ;

Vu le compte administratif 2025 ;

*Vu l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2025 du Budget général d'un montant de
2 406 201.63 € ;*

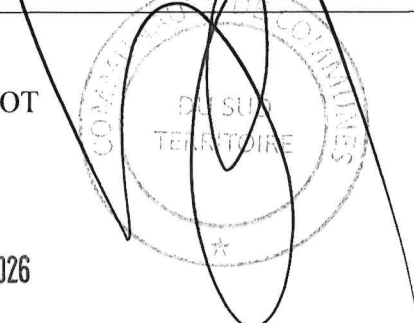
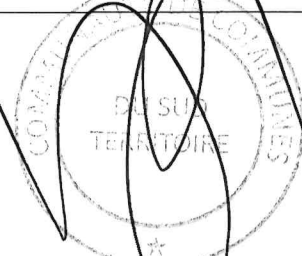
*Vu le déficit d'investissement de l'exercice 2025 du Budget général d'un montant de
- 1 307 659.41 € ;*

*Vu les restes à réaliser en dépenses de l'exercice 2025 pour le Budget général d'un montant de
793 517.55 € et les restes à réaliser en recettes de l'exercice 2025 d'un montant de
1 156 424.81€ ;*

Le Conseil communautaire, après en avoir débattu à l'unanimité des membres présents, décide :

- **d'affecter en réserve au compte 1068 du Budget général la somme de 944 752.15 € (neuf cent quarante-quatre mille sept cent cinquante-deux euros et quinze centimes),**
- **d'affecter la somme de – 1 307 659.41 € (un million trois cent sept mille six cent cinquante-neuf euros et quarante et un centimes) au compte 001,**
- **d'affecter la somme de 1 461 449.48 € (un million quatre cent soixante et un mille quatre cent quarante-neuf euros et quarante-huit centimes) au compte 002.**

Annexe : Résultat budgétaire de l'exercice

<p>Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.</p>	<p>Le Président, Christian RAYOT</p>
<p>Et publication ou notification le</p>	<p>MARDI 13 MAI 2026</p>
<p>Le Président, Christian RAYOT</p>	<p> </p>